



AVIS AU CONSEIL N° 02-13

Objet : Poursuite des travaux novateurs sur le financement du développement durable

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement [et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

DONNANT SUITE à la demande que lui a adressée le Conseil, en mars 2002, à savoir de lui faire part de toute autre suggestion sur le financement du développement durable;

AYANT PARTICIPÉ à l'atelier de la CCE intitulé « Les mécanismes financiers et l'environnement : transparence, divulgation et reddition de comptes sur l'état de l'environnement », tenu à New York le 25 mars 2002, et SE FONDANT sur les conclusions qui en ont découlé;

RAPPELANT son avis au Conseil n° 02-06 sur la coopération et le financement du secteur privé, notamment les trois recommandations qui y sont formulées, à savoir :

1. de charger le Secrétariat de parachever ses travaux analytiques visant à démontrer que l'accès à des données et à des indicateurs peut servir à quantifier les risques environnementaux, de même que d'assurer leur pertinence et leur accessibilité pour les institutions financières;
2. de demander en outre au Secrétariat de trouver des moyens d'intéresser davantage les institutions financières de premier plan à tenir compte de priorités environnementales lorsqu'elles prennent des décisions en matière de crédit;
3. d'envisager la tenue d'une réunion avec des directeurs généraux d'institutions financières dont l'engagement et l'influence à l'égard de l'environnement sont reconnues dans leurs activités en Amérique du Nord, et ce, dans le but de conclure de nouveaux partenariats nécessaires à l'application du programme évolutif qui a trait à l'environnement.

CONSCIENT qu'en juin 2002, le Conseil a notamment décidé :

- d'encourager les efforts déployés, en collaboration avec le secteur privé et certains organismes, afin de mettre au point des méthodes et d'établir des liens pour offrir de l'information environnementale sous une forme plus pratique aux établissements financiers,

de même que pour encourager l'utilisation de cette information dans le cadre des décisions entourant la gestion du risque dans les domaines du crédit, des investissements et des biens;

- d'étudier la manière de faire progresser les travaux sur les modes de divulgation obligatoire de l'information environnementale dans les rapports financiers;
- d'attendre les résultats de l'atelier du CCPM sur les mécanismes de financement et l'environnement qui aura lieu à Monterrey, en décembre 2002.

AYANT PARTICIPÉ à un atelier public très instructif, intitulé « Investir dans l'avenir de l'Amérique du Nord : mode de financement novateur pour un développement durable », qui s'est tenu le 9 décembre 2002, à Monterrey, en collaboration avec les responsables du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, et qui a révélé que plusieurs des recommandations du CCPM ont été retenues au cours de l'élaboration du plan de programme de la CCE et ont donné lieu à des activités à long terme;

FÉLICITANT le Secrétariat de la CCE pour l'excellence de ses travaux et des activités qu'il envisage de réaliser;

RECOMMANDE au Conseil de prendre les mesures suivantes afin de compléter les activités courantes du Secrétariat :

1. Mise au point de mesures concertées et comparables qui revêtent une signification tant pour le milieu financier que pour celui de l'environnement.
2. Tenir compte des externalités environnementales dans l'évaluation des coûts des biens et services.
3. Élaborer des stratégies visant à déterminer de quelle manière il faudrait recueillir et partager les données communes et comparables des petites et moyennes entreprises, et ce, dans le but de multiplier les possibilités d'investissement et de financement.
4. Poursuivre les efforts destinés à réunir des représentants d'entreprises financières et non financières intéressées, et participer à des activités comme la prochaine réunion du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à New York, en compagnie de cadres supérieurs du milieu financier.
5. Inciter les organismes de réglementation et les ordres professionnels à élaborer des directives et des lignes de conduite afin de favoriser un changement dans l'attitude et les pratiques de crédit des sociétés commerciales, ainsi que de stimuler et de promouvoir de nouveaux marchés pour les investissements.

Le CCPM a par ailleurs établi et transmis aux Parties et au Secrétariat un compte rendu sommaire de l'atelier public tenu à Monterrey. Il suggère de l'examiner attentivement afin de relever les nombreux autres sujets et points importants qui ont été soulevés au cours de cette activité.

ADOPTÉ LE 10 JANVIER 2003



**Compte rendu de discussion de l'atelier public
tenu sur le thème Investir dans l'avenir en Amérique du Nord :
moyens novateurs de financer le développement durable**

**le 9 décembre 2002
à l'Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey,
Nuevo León, Mexique**

Coprésidé par M. Jon Plaut et M^{me} Chantal Line Carpentier

Introduction

Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Jon Plaut, de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord ouvre la séance en souhaitant à tous les participants la bienvenue à l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey* (ITEM, Institut de technologie et d'études supérieures de Monterrey). Il fait état des activités de la journée, y compris de l'intention du CCPM de formuler le lendemain, au cours de sa session ordinaire n° 02-04, un avis au Conseil sur le financement du développement durable.

Il invite ensuite le doyen de l'ITEM, M. Alberto Bustani, à prononcer le discours d'ouverture. Ce dernier mentionne que l'Institut consacre une grosse partie de ses activités au développement durable et qu'il est en train d'instaurer ce principe dans tous les aspects de la vie du campus, à savoir les programmes de cours, les infrastructures et l'administration.

Le président du CCPM reprend la parole pour expliquer le rôle que la CCE et le CCPM jouent en matière de financement du développement durable, et que cette question est devenue un important objectif stratégique. Il fait état de l'avis que le CCPM a déjà formulé au Conseil et mentionne que les représentants suppléants lui ont demandé d'approfondir ce sujet. Le communiqué final de la session du Conseil du mois de juin 2002 contient d'autres directives connexes dont tient compte le plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005.

M. Plaut présente ensuite la coprésidente de l'atelier, M^{me} Chantal Line Carpentier, qui exerce les fonctions de chef par intérim du secteur de programme de la CCE relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce. M^{me} Carpentier conclut son allocution de bienvenue en soulignant que la réunion sera fructueuse si, à la fin de la journée, tous les participants perçoivent le lien important qui unit l'environnement et le secteur financier.

Première séance

M^{me} Carpentier trace les grandes lignes du secteur de programme en mentionnant que l'on constate de plus en plus que les marchés financiers pourraient soutenir les mesures environnementales. La CCE est déterminée à faire progresser la réflexion et à orienter les discussions à ce sujet, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des risques par les

établissements financiers, et à déterminer de quelle manière et par quel moyen harmoniser l'information environnementale.

M^{me} Carpentier indique en outre que l'un des objectifs du secteur de programme consiste à accroître le financement du domaine de l'environnement par des fonds privés, car les organismes publics ne pourront répondre adéquatement aux besoins croissants dans ce domaine. Par ailleurs, la normalisation des règles de divulgation de l'information constitue un élément d'action important dans les trois pays, étant donné que le marché ne pourra s'avérer rentable si l'information n'est ni complète ni comparable.

Elle ajoute qu'une application plus stricte des lois en vigueur représente un premier pas important, tout comme leur harmonisation et le renforcement de leur mise en œuvre.

M^{me} Carpentier expose les deux principales questions à examiner :

1. La divulgation de l'information.
2. Les investissements dans les produits et services à privilégier d'un point de vue écologique.

Elle expose également les trois principaux objectifs du secteur de programme :

- Déterminer comment améliorer la base d'information, à savoir les données disponibles et le contenu des rapports, et trouver des moyens pour que les établissements financiers utilisent cette information plus fructueusement, notamment celle touchant les secteurs des pâtes et papiers, des hydrocarbures, des services publics et des mines.
- Étudier avec plus de précision à quel point les vérifications environnementales, les méthodes comptables et les sources de données peuvent contribuer à atteindre cet objectif.
- Améliorer et normaliser la divulgation obligatoire et volontaire de l'information.

Le public formule des observations, dont les suivantes :

- Il semble que l'on vise le financement à grande échelle, mais il faudrait également se pencher sur le financement des entreprises et des projets de moindre envergure qui ne peuvent avoir accès au marché. Les banques ne financeront pas les petites entreprises, le développement des collectivités et les projets communautaires.
- Il faudrait analyser l'expérience qu'a acquise la *North American Development Bank* (NADBank, Banque nord-américaine de développement) et déterminer si l'on ne pourrait pas la répéter dans d'autres régions.

M^{me} Carpentier présente ensuite M. David Velasco, un représentant du projet *Café de la Selva* qui a reçu un prix spécial dans le cadre du Sommet mondial sur le développement durable et a figuré parmi les finalistes du concours organisé en 2002 dans le cadre d'une activité du gouvernement de l'Équateur. M. Velasco donne un aperçu du projet de commercialisation équitable du café mis sur pied par des collectivités autochtones du Chiapas, au Mexique. Leur objectif visait à faire face à la crise du prix du café et à ses répercussions néfastes sur les producteurs, deux phénomènes qui ont contribué à empirer leur pauvreté. Cette crise a également eu d'autres conséquences, dont l'intensification de la production, du trafic et de la consommation de drogue, ainsi que de la guérilla.

M. Velasco ajoute que le projet est destiné à donner une valeur ajoutée au café de ces producteurs en élargissant et en surveillant tous les niveaux de la production et de la distribution, c'est-à-dire la culture, la transformation, la commercialisation et la vente directe de café dans des magasins appartenant à ces producteurs. Cette approche a permis de diminuer leur vulnérabilité financière en renforçant leur relation avec les consommateurs, d'offrir des avantages tant sur le plan environnemental que financier, de susciter la participation des femmes autochtones et d'utiliser les profits pour améliorer les infrastructures des collectivités.

Il conclut en indiquant que certains défis forcent à porter la même attention à toutes les étapes du projet, ainsi qu'à la planification stratégique, au financement et à la concurrence grandissante de sociétés commerciales comme Starbucks.

La coprésidente remercie M. Velasco du caractère stimulant de son exposé.

Les membres du public et du CCPM formulent des observations et questions, dont les suivantes :

- On ne saurait surestimer les effets positifs que la sensibilisation à l'environnement peut avoir au sein des collectivités autochtones, et il faudrait que ce modèle fructueux s'étende aux coopératives autochtones qui offrent des produits différents, notamment les boulangeries et les confiseries.
- Il est possible de collaborer avec des établissements universitaires comme l'ITEM, dans le cadre du programme d'écologisation des campus, en implantant des magasins de café et en commercialisant ce produit.
- La société mexicaine a le devoir d'apporter son aide et son soutien financier à des projets de ce genre. Ils sont particulièrement opportuns, car ils permettent surtout de soulager la pauvreté. Les petites et moyennes entreprises (PME) peuvent également y apporter leur appui.
- Comment les femmes peuvent-elles obtenir du financement par l'entremise de la CCE et participer activement au projet en question?

M. Velasco répond de la manière suivante à ces observations et questions :

- Il est important de comprendre que les besoins sociaux ont stimulé la mise sur pied de ce projet. Il n'a pas été conçu pour les collectivités mais par elles, et dans le but qu'elles dépendent beaucoup moins du marché mondial du café.
- L'objectif consiste à vendre le café à la tasse dans nos propres commerces, et nous travaillons en collaboration avec des petits investisseurs afin de ne pas perdre la maîtrise de nos affaires. Nous appliquons également le principe de la diversification en mettant sur pied des projets complémentaires et en commercialisant leur production dans nos commerces, par exemple, des objets en céramique, des bonbons et de la pâtisserie. Il faut par ailleurs signaler que nous avons reçu le prix national du meilleur dessert; il s'agissait de notre tout dernier objectif. Nous sommes toutefois terriblement limités par le capital dont nous disposons.
- L'un de nos plus grands défis a trait à l'alphabétisation. Notre zone d'exploitation se situe dans une région très marginale où le taux d'alphabétisation est de 36 p. 100 environ. Nous sommes en train de mettre en place notre propre programme d'éducation. Celui qui est en vigueur ne nous avantage pas, car nous nous spécialisons essentiellement « en paysannerie ».

- Nous devons travailler de concert et conclure des alliances avec des établissements représentant les secteurs de la finance, des affaires, des universités et de la recherche afin de combler certaines lacunes financières et techniques. Des tribunes comme celle-ci nous aident grandement à établir des relations et à conclure des alliances.
- Nous ne disposons pas des outils nécessaires pour devenir plus concurrentiels et nous devons freiner la migration du Chiapas vers la région frontalière.
- En dernier lieu, les femmes jouent un rôle très important dans ce projet, et nous serons heureux de vous donner de plus amples détails à ce sujet si vous le désirez.

M^{me} Carpentier présente ensuite M. Miguel Gonzalez, directeur de la sécurité et de la salubrité de l'environnement et vice-président de la technologie à la société Cemex. M. Gonzalez fait part des résultats très positifs obtenus par son entreprise dans le cadre d'un programme d'efficacité, et mentionne que celui-ci permet d'analyser la relation entre le financement et l'environnement. Il indique que les investissements dans ce domaine doivent faire partie intégrante de la croissance à long terme si l'on ne veut pas assister à une perte d'investisseurs et de consommateurs, ainsi qu'à un accroissement du coût des mesures correctives. Le fait de combiner les principes du développement durable et de la responsabilité environnementale constitue aujourd'hui le moyen le plus efficace et le plus rentable de faire des affaires. L'environnement, la société et l'économie vont de pair.

Le défi à relever consiste à réduire la dualité qui existe entre les objectifs de conservation et de productivité en utilisant efficacement les ressources naturelles et en publiant les résultats obtenus. La société Cemex a relevé ce défi grâce à un programme d'efficacité qu'elle a instauré en 1994, et qui l'a amené à investir en vue d'améliorer et de renouveler ses infrastructures ainsi que ses politiques relatives au recyclage, à l'utilisation de matériaux naturels, à la réduction des émissions, à l'exploitation des déchets, à la promotion dynamique du principe d'efficacité en recourant à des mécanismes de communication et de sensibilisation.

M. Gonzalez mentionne en outre, à titre d'exemple, la décision de cette société d'utiliser des déchets de papier pour alimenter un four, ce qui lui a permis de réaliser de très importantes économies d'énergie, de l'ordre de 2,3 millions de dollars américains par année, et de réduire ses émissions polluantes.

En dernier lieu, il préconise d'investir dans les innovations et de modifier le comportement des entreprises en faisant participer l'ensemble de leur personnel aux décisions dans ce domaine.

Le public formule des observations et questions, dont les suivantes :

- On doit féliciter la société Cemex d'avoir démontré que lorsque qu'une entreprise tient compte des préoccupations environnementales dans sa stratégie générale, cela peut lui procurer des revenus importants.
- Étant donné que Cemex a recours à des ressources naturelles qu'elle transforme en produits finis, tient-elle compte des résultats à long terme dans le cadre de son analyse?
- La combustion de déchets de papier pouvant accroître les émissions de dioxines et furanes — des sous-produits du chlore —, possédez-vous des données à ce sujet?
- Les détails de votre programme ont-ils été diffusés dans le public?

M. Gonzalez répond de la manière suivante à ces observations et questions :

- La sensibilisation de la collectivité occupe une place de premier plan dans notre réflexion stratégique. Il est possible d'instaurer l'écoefficacité dans n'importe quel secteur.
- La société Cemex se fait un devoir d'inciter ses fournisseurs à adopter des mesures d'écoefficacité.
- Pour ce qui est de la valeur des ressources que nous extrayons, une fois transformées, elles servent, par exemple, à aménager des itinéraires scolaires, et nous sommes en mesure de remettre en état les lieux d'extraction à la fin de leur période d'exploitation.
- Nous appliquerons le principe de l'écoefficacité aux installations que nous acquerrons. Les gouvernements facilitent maintenant notre engagement dans ce domaine.
- La question des combustibles de remplacement est très intéressante. Nous ne voulons pas utiliser de chlore dans nos procédés et sommes très prudents à cet égard.
- Nous avons adhéré à un plan d'action mondial qui prévoit que toutes nos données et celles des autres fabricants de ciment soient mises à la disposition du public.

La coprésidente présente ensuite le directeur exécutif du *Finance Institute for Global Sustainability* (Institut financier pour la durabilité mondiale), M. John Ganzi.

Celui-ci déclare qu'il est important de débiter l'atelier en examinant le point de vue du secteur privé. Il indique que le milieu financier ne se consacre pas à la production et que ses activités sont soutenues par des capitaux, et ajoute qu'il s'agit de l'objet de son exposé.

Il mentionne qu'il existe trois grandes sources de capitaux : les organismes gouvernementaux de développement (p. ex., les banques d'import-export qui sont généralement gérées par les gouvernements), les investisseurs étrangers directs (p. ex., la société Starbucks au Mexique), les établissements financiers privés (p. ex., les banques commerciales et les caisses de retraite).

M. Ganzi indique également que les établissements financiers privés offrent trois types de services : le courtage des valeurs mobilières, le financement avec intérêts (le type de financement le plus courant) et les assurances (le service le plus risqué dans le marché des services financiers). Chacun de ces services comportant des risques, quel rendement a-t-il comparativement aux risques courus? Ces établissements financiers ont une grande incidence sur la durabilité de l'environnement et de la société, car ils peuvent déplacer des fonds à leur gré et dans des délais restreints.

Il donne les exemples suivants afin d'illustrer la relation étroite qui unit déjà le secteur financier et l'environnement.

- Le marché des valeurs mobilières comprend les fonds pour l'écologie et les investissements durables, et l'engagement des intervenants est un élément important qui offre d'immenses possibilités.
- Le financement comprend l'immobilier, la technologie environnementale et les projets d'infrastructure.
- Les assurances comprennent la protection des risques liés à l'environnement et au changement climatique (p. ex., l'amiante, la pollution, l'élévation du niveau de la mer, les

tempêtes de vent, les inondations) qui établissent un lien immédiat entre l'environnement et le financement.

M. Ganzi déclare que le plus grand défi pour les trois pays consiste à trouver des capitaux pour remettre en état les infrastructures vieillissantes, particulièrement celles qui concernent l'eau. À cette fin, le secteur privé devra collaborer avec le secteur public.

Les caisses de retraite peuvent également représenter un moyen de financement. Leur réglementation donne actuellement lieu à un renforcement et certains pays, dont la Suisse, l'assortissent de considérations environnementales. M. Ganzi conclut en soumettant plusieurs suggestions à la réflexion des participants :

Quelle orientation doit-on adopter?

- Il faut appliquer les principes de transparence et d'accès à l'information comme l'ont prouvé les scandales financiers impliquant les sociétés Enron et WorldCom.
- Nous avons besoin de modèles, d'outils et d'études de cas, et il serait très utile de mener une étude sur les PME afin d'analyser leurs procédés et de relever les enseignements à en tirer.
- Il faudrait également uniformiser le cadre réglementaire d'établissement des rapports, car les institutions financières ne sont pas en mesure de se servir des rapports environnementaux de sociétés comme Dow et Dupont, leurs données n'étant pas comparables.

Que doit-on faire?

- Les investissements dans des sociétés et des techniques axées sur l'environnement n'ont pas besoin d'être considérables; il faut simplement que la durabilité fasse partie intégrante des affaires.
- Les établissements financiers suivent le mouvement; ce ne sont pas des chefs de file. Il faut d'abord prouver la viabilité des PME si on veut les aider à obtenir du financement. Pour ce faire, il faut absolument mettre de l'information utile à la disposition des établissements financiers.

Les gouvernements pourraient prendre les mesures suivantes :

- Faciliter la transparence des activités des entreprises.
- Améliorer les normes d'établissement de rapports et les indicateurs.
- Promouvoir de nouveaux modèles.
- Favoriser le dialogue.
- Adopter un système de tarification libre afin de financer les infrastructures d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées.
- Établir des protocoles concernant la participation des caisses de retraite au financement.
- Offrir des prolongations de crédit au taux d'intérêt du marché (les restrictions instaurées par la NADBank ont entraîné la non-utilisation de 90 p. 100 de ses fonds).
- Renforcer leur pouvoir d'achat à l'égard des produits et services écologiques.

La CCE pourrait accomplir les tâches suivantes :

- Former les entrepreneurs.

- Agir à titre de courtier pour les capitaux à investir.
- Collaborer avec les organismes gouvernementaux des trois pays afin d'instaurer des normes comparables en matière d'établissement de rapports dans tous les secteurs qui touchent l'environnement.

Les membres du public et du CCPM formulent des observations et questions, dont les suivantes :

- Vous êtes-vous penché sur le cas des sociétés de services énergétiques et sur les mesures qu'elles prennent pour offrir des contrats d'amélioration du rendement énergétique?
- Le lien entre le financement privé et les infrastructures étant problématique, qu'est-ce qu'on entend réellement par durabilité, celle des capitaux ou de l'environnement?
- A-t-on assisté à un changement de comportement dans les pays qui ont instauré des modifications à la réglementation des caisses de retraite?
- Des exemples concrets illustrent-ils le fait que les investissements étrangers directs ont des effets positifs sur la durabilité de l'environnement, et dispose-t-on d'études de cas à cet égard?

M. Ganzi répond de la manière suivante à ces observations et questions :

- Les projets d'infrastructure sont intrinsèquement des activités privées et publiques.
- Pour les établissements financiers, la durabilité signifie de pouvoir remettre leur argent aux investisseurs accompagné d'un rendement. Le défi que nous devons relever consiste à abattre le mur qui empêche le financement de servir la cause de l'environnement. Les projets d'infrastructure nous forcent maintenant à aborder cette question.
- Il existe des moyens stricts de contrôle à l'échelle nationale, mais pour ainsi dire aucune règle à l'échelle internationale.
- En ce qui a trait à la réglementation des caisses de retraite, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions. Il faudra recueillir des données durant trois ans avant de pouvoir faire quelque prévision que ce soit.
- Étant donné que le domaine des investissements étrangers directs ne fait pas partie de ses compétences, M. Ganzi suggère d'étudier les travaux connexes menés à l'université Yale.

M^{me} Carpentier présente ensuite M. Kaj Jensen, qui exerce les fonctions de vice-président adjoint, Gestion des risques environnementaux, à la FleetBoston Financial (une importante société financière de portefeuille), et qui fait remarquer que l'on assiste à des investissements en matière de durabilité, mais qu'il ne s'agit pas encore d'un courant dominant. On se contente plutôt d'un rendement secondaire à la suite d'un examen attentif des risques. Selon lui, il existe deux attitudes financières. La première consiste à capitaliser sur les risques, notamment dans le domaine de l'environnement, et de composer avec eux. La deuxième consiste à éviter les risques, c'est-à-dire que dans une économie en baisse, les investisseurs sont davantage enclins à investir dans des sociétés qui prennent peu de risques. Cette dernière attitude ne favorise pas l'examen d'idées novatrices et de nouvelles méthodes de gestion des risques.

M. Jensen expose certaines des réalités auxquelles fait face sa société en matière de crédit. La première est celle des propriétés industrielles qui sont abandonnées, polluées ou sous-utilisées. Grâce à une bonne équipe chargée d'analyser les risques, on peut les réexploiter de façon

rentable, et la société FleetBoston dispose maintenant de telles compétences pour attirer les promoteurs.

Au nombre des autres réalités, il faut compter les bâtisses qui sont écoefficaces et conçues de manière écologique, ainsi que les bâtisses existantes que l'on a rénovées en appliquant ces principes. Le problème que posent les investissements dans les immeubles écologiques a encore trait aux risques, car il s'agit d'un domaine relativement nouveau qui n'a pas encore fait ses preuves.

M. Jensen fait état de certaines activités financières que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a mises sur pied pour favoriser la conclusion de partenariats entre les secteurs public et privé. La société FleetBoston est représentée au sein d'un groupe d'étude nord-américain établi à cette fin.

Il ajoute qu'en plus de surveiller la durabilité des investissements, les organismes de réglementation doivent tenir compte d'autres risques comme le changement climatique, établir des rapports sur les résultats obtenus dans trois domaines et donner des directives claires sur la divulgation des risques en vertu des obligations en vigueur à l'égard de l'environnement. Il incite les organisations non gouvernementales (ONG) à continuer d'exercer des pressions pour que les choses changent et de faire en sorte que les produits ou les investissements novateurs soient plus attrayants.

Les membres du public et du CCPM formulent des observations et questions, dont les suivantes :

- Étant donné qu'il existe un système de cotation aux États-Unis pour les immeubles écologiques, les établissements financiers y ont-ils recours? Si l'on se fie à plusieurs exemples en Pennsylvanie, ces immeubles ne coûtent généralement pas plus cher que les autres.
- Il est important de déterminer ce que signifient les expressions « développement durable » et « investissement durable ». Comme les établissements financiers sont axés sur le profit, il est important de décider si ce profit constitue leur principale préoccupation ou si l'environnement représente une préoccupation plus rentable.
- Les conclusions unanimes tirées du forum mondial sur le financement du droit à un développement durable et équitable, qui s'est tenu à Monterrey, en mars 2002, ont-elles un rapport avec le présent atelier?
- Quelles sont les mesures fondamentales qui pourraient inciter les entreprises à instaurer des politiques qui favorisent les investissements durables?
- Il faudrait attendre longtemps pour que les organismes gouvernementaux donnent des directives sur les vérifications environnementales et recueillent des preuves de diligence raisonnable afin de favoriser un changement de comportement des entreprises, et faire ainsi progresser l'application du principe du développement durable.

M. Jensen répond de la manière suivante à ces observations et questions :

- En ce qui a trait aux immeubles écologiques, la société FleetBoston accorde des prêts, mais en assumant de plus grands risques. Nous avons besoin de recueillir des données fiables dans

un laps de temps raisonnable, et nous nous employons à publier des études de cas dans la collectivité afin de promouvoir les investissements dans ce domaine.

- La société FleetBoston considère en effet que le développement durable doit être rentable pour elle. Cela lui permet de financer des programmes comme ceux relatifs aux propriétés industrielles désaffectées. Elle peut ainsi à la fois investir dans la collectivité et assumer une responsabilité sociale, ce qui constitue un triple objectif.
- Cette séance n'a aucun rapport direct avec la réunion du mois de mars à Monterrey, mais la déclaration et les documents qui en ont découlé ont été mis à la disposition des membres du CCPM et des intervenants avant le présent atelier.
- L'élaboration de principes directeurs et la sensibilisation des investisseurs aux risques que représente le fait de ne pas tenir compte de l'environnement peut s'avérer une technique très efficace.

Après y avoir été invitée par la coprésidente, l'assistance formule des observations et des questions générales, dont les suivantes :

- Il faut commencer à changer le comportement et les règles au sein des professions qui exercent la plus grande influence. Il serait notamment très utile d'élaborer des principes directeurs ou des directives à l'intention des comptables.
- L'expression « les décisions économiques visant la protection de l'environnement » pourrait servir à définir le principe de la durabilité.
- Nous devons réfléchir en sortant des sentiers battus et faire progresser la définition de la durabilité. Incorpore-t-on le profit à la durabilité ou la durabilité au profit? Dans d'autres parties du monde, notamment en Australie, on assiste à un mouvement de capitaux au profit des collectivités.
- Les organismes publics peuvent promouvoir le financement et la gestion des risques des bâtiments écologiques de deux manières : en adoptant les contrats d'amélioration du rendement énergétique ou en contractant des assurances.
- Le CCPM a été invité à évaluer les risques auxquels ferait face le Mexique en ouvrant ses frontières aux produits agricoles.
- Il ne faut pas négliger les PME au cours de ces discussions. Au Mexique, elles ont accès à peu de débouchés; ces derniers sont-ils plus nombreux au Canada et aux États-Unis?
- Le CCPM pourrait commencer à relever et à évaluer d'autres services écologiques, comme la régulation du cycle hydrologique, la lutte biologique contre les maladies et les parasites, la protection contre les perturbations, le cycle des éléments nutritifs, le traitement des déchets, la lutte contre la contamination et l'assainissement de lieux contaminés, la pollinisation, la formation du sol, la lutte contre l'érosion, les banques de données génétiques, la réglementation des gaz atmosphériques, etc., en vue d'instaurer des mécanismes qui imposeraient le paiement de ces services aux gens qui en tirent parti.
- On a beaucoup parlé de la rentabilité financière, mais très peu des avantages qu'elle procure sur le plan social.
- Cette réunion a particulièrement permis de souligner la nécessité d'une collaboration entre le milieu des affaires et la CCE (ou d'autres organismes environnementaux) si l'on est déterminé à réaliser des progrès.
- Il est vraiment judicieux d'établir des principes directeurs pour les comptables, car nous nous fions grandement à eux. Lorsqu'ils font office de vérificateurs, ils n'abordent jamais des questions de durabilité. Il faut aussi mentionner que lorsque l'on consulte ces mêmes

comptables en matière de durabilité, cela constitue une ambiguïté. Les ONG pourraient exercer des pressions auprès des gouvernements afin qu'ils élaborent des règles. Cela prendra beaucoup de temps avant que des principes directeurs réussissent à régir l'exercice de cette profession.

- Les banques ne se préoccupent jamais des enjeux sociaux. Nous devons les forcer à en prendre conscience en parlant le même langage qu'elles, et la comptabilité constitue une très bonne porte d'entrée à cette fin.
- On dispose de très peu de documentation sur les PME et il est difficile d'obtenir du financement pour mener les recherches nécessaires.
- Tant que nous ne saurons pas valoriser les écosystèmes, nous continuerons de les détruire pour ensuite aménager des parcs thématiques sur l'environnement parce que cela permet de créer des emplois. Le capitalisme constitue un système souverain et nous devons l'évaluer pour pouvoir le changer.
- Il faut axer l'attention sur les besoins des PME et non changer les règles ou s'en servir comme prétexte. On pourrait peut-être relever le défi d'officialiser le projet *Café de la Selva* afin d'en faire l'objet d'une étude de cas sur une PME.

Deuxième séance

M^{me} Carpentier indique que la séance tenue en matinée visait à sensibiliser davantage les établissements financiers afin de les amener à tenir compte de l'environnement dans leurs pratiques. Elle explique également que la discussion de la présente séance portera sur l'accroissement des investissements dans les produits et services à privilégier d'un point de vue écologique. Elle examine ensuite l'ébauche d'un document de travail de la CCE (voir l'annexe) sur le financement de l'environnement par le secteur privé dont les participants ont reçu un exemplaire avant la réunion afin de favoriser la discussion.

Les membres du public et du CCPM formulent des observations et questions, dont les suivantes :

- Il s'agit d'un sujet très ardu que la discussion a permis d'éclairer. Le document de travail expose certaines mesures de gestion des risques que l'on aurait pu prendre, par exemple, lors du récent naufrage d'un pétrolier au large des côtes espagnoles. Les possibilités de financement sont-elles restreintes lorsque l'on ne respecte pas les normes environnementales mais que l'on fait preuve de diligence raisonnable au cours de l'évaluation des risques?
 - Réponse : Il s'agit d'une question très intéressante. Normalement, un établissement financier mène une enquête avant d'accorder du crédit si le navire est affecté en garantie, et il détermine si son propriétaire est en mesure d'assurer le service de sa dette ou de repayer son emprunt. Le domaine des transports est très complexe. Les pétroliers sont généralement loués, mais ils appartiennent parfois à des établissements financiers qui font porter la responsabilité du transport et de l'entretien au transporteur. Il est très difficile de faire preuve de diligence raisonnable lorsque l'on doit mener un navire à endroit précis dans les délais prévus.
- L'Union européenne vient tout juste d'instaurer des normes pour que les pétroliers soient dotés d'une double coque. Mais ce type de navire est beaucoup plus coûteux et le fait de mettre au rancart les pétroliers à simple coque a des répercussions négatives sur les petits exploitants. Il peut s'agir de la meilleure chose à faire pour l'environnement, mais les PME en souffriront.

- Comment détermine-t-on que des produits et des services sont écologiques? L'étiquetage et l'homologation étant facultatifs, il serait judicieux d'obliger les entreprises à faire état du contenu total de leurs produits.
- Compte tenu des taux d'intérêts actuels, le Mexique n'est pas concurrentiel, mais ses sociétés forment des coentreprises avec des sociétés étrangères.
- Les évaluations environnementales devraient tenir compte de l'état de conservation des espèces et des aires naturelles comme les forêts. Les groupes et les personnes qui réalisent ces évaluations devraient pouvoir obtenir du crédit.
 - Réponse : L'Accord de Kyoto n'est pas encore en vigueur, ni le système d'échange de crédits d'émissions de carbone. Pour le moment, la seule source de financement disponible est un fonds pilote de la Banque mondiale.
- Étant donné que les investissements étrangers directs donnent lieu à des entrées et à des sorties rapides d'argent, ils sont l'antithèse de la durabilité de l'environnement.
- Certains d'entre nous croient que la séquestration du carbone n'est pas une solution adéquate et qu'elle ne permettra jamais d'absorber la quantité annuelle d'émissions. Elle diverge quelque peu de la vraie solution, celle consistant à réduire les émissions. Il faut intensifier les travaux sur les avantages que procurent les systèmes écologiques en faisant, par exemple, payer ce service aux résidents d'un bassin géographique. Il existe des méthodes à cette fin.

Prochaines étapes et mot de la fin

M. Plaut mentionne que le CCPM formulera un avis au Conseil sur cette question et qu'il s'agit d'un projet très important pour le Secrétariat de la CCE. Le PNUE organisera une réunion à New York avec le milieu financier, le 28 février 2002; la CCE et le CCPM y seront représentés.

M. Plaut conclut en citant une réflexion du philosophe John Steward Mills sur la société, notamment notre manière dichotomique de percevoir la nature : d'un côté, nous en faisons partie, et de l'autre, nous cherchons à la contrôler. M. Plaut ajoute qu'il s'agit d'une longue histoire et que la journée de discussion en fonction de ces deux optiques a été particulièrement riche.

De son côté, M^{me} Chantal Line Carpentier remercie les participants pour les observations aussi courtoises que réfléchies qu'ils ont su formuler.